



Maison du Département
Bâtiment 5 - Salle 5001
Mail Lucie AUBRAC
79021 NIORT Cedex
Tél. : 05 49 06 63 04
Fax : 05 49 06 63 14
Courriel : cgt@cg79.fr



Avril 2012

La Banderole

Edito

Magique

« Ça a été vu en CAP, en CTP, en CHS, en groupe de travail ... ». Un air lancinant et cynique, joué par notre direction (à voir entre autres dans Atout Dire).

En parler équivaut à être accepté, et le dire c'est l'entériner.

C'est la pensée magique... La Direction confond illusion et réalité ou tente de nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

Explication

Nous sommes confrontés à des décisions unilatérales et mis devant le fait accompli. Les avis, les demandes, les analyses et réflexions que nous développons lors des instances paritaires et groupes de travail, divers et variés, c'est « cause toujours, tu m'intéresses ... »

Prendre l'avis des syndicats, pourquoi pas, mais de là à en tenir compte !!!

Disons la vérité sans hypocrisie, le dialogue social n'est qu'un prétexte de communication. Tout est joué en amont. Les décisions sont imposées sous couvert d'un simulacre de concertation et de dialogue.

Rien à voir avec ce qui est écrit en gras et en gros dans le contrat d'administration départemental en page 3: « privilégier la dimension humaine dans le cadre d'un management respectueux ».

Quel gâchis ! Mais l'apparence est sauve !

La CGT joue régulièrement les pompiers de service dans bien des situations où le mode de management de la Direction atteint ses limites.

Pourtant un dialogue social constructif, respectueux des représentants du personnel, pourrait contribuer à l'amélioration des conditions de travail des agents et à leur bien être.

A qui trinque t-on ?

Billet d'humeur

Évaluation et notation : nouvelles servitudes.

Créée en 2007 dans le cadre d'une soit-disant « modernisation » de la fonction publique, cette loi est un leurre. Elle est trop souvent un moyen d'asseoir un rapport de force et non un moment d'échange équilibré.

La rigueur n'est pas la qualité dominante du système. Il y a des différences notoires suivant les directions, les services voir entre les services d'une même direction. Pour certains c'est aussi l'occasion de faire la police parmi leurs collègues et d'effectuer des classements, d'imposer des normes voire d'humilier. Évaluation et notation portent atteinte au lien social, à la solidarité, à l'entraide et favorisent concurrence et rivalité.

Disons-le tout net, ce peut être également un règlement de compte qui retire de la confiance et instaure de la suspicion, avec toutes les conséquences que cela entraîne (notamment souffrance, peur, culpabilité et niveau de régime indemnitaire).

C'est un concept d'individualisation de carrière cher aux gourous du privé dans lequel nous enferme la direction au détriment de l'ensemble des agents et du service rendu aux usagers.

DÉLAI DE CARENCE

La loi de finances pour 2012 a instauré un «délai de carence» d'un jour pour le congé de maladie ordinaire : l'agent ne perçoit pas de rémunération au titre du premier jour de ce congé.

Cette mesure scandaleuse va toucher les salariés ayant les plus bas salaires, «punir» les agents malades, sans prendre en compte, d'aucune façon, la prévention de l'absentéisme dans les collectivités. Elle ne résoudra en rien le soi-disant déficit de la Sécurité sociale.

Les agents de la Fonction publique territoriale ainsi que ceux de la Fonction publique hospitalière ayant un régime spécial de protection sociale, les salaires non payés resteront dans les caisses des collectivités territoriales.

Cette mesure se rajoute au gel du point d'indice, à l'augmentation de la cotisation CNRACL, à l'augmentation du coût de la vie en général et va dans le sens de l'appauvrissement des agents de la Fonction Publique Territoriale.

La seule volonté du gouvernement est de punir les agents des collectivités territoriales, les mettant dans des conditions de précarisation, après la scandaleuse loi sur les retraites.

Ce jour de carence est motivé par un mensonge. Le gouvernement fonde notamment sa décision sur la volonté de corriger une supposée inégalité public-privé. Or, pour une large majorité des salariés du privé, les trois jours de carence sont actuellement couverts par divers dispositifs (convention collective, accord d'entreprise).

Votre syndicat CGT rejette la mise en place de cette mesure.

**SYNDICAT CGT DES PERSONNELS ACTIFS ET RETRAITÉS DU
CONSEIL GÉNÉRAL DES DEUX-SÈVRES**
Maison du département - Mail Lucie AUBRAC - Bât 5 - Salle 5001

LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

CAP 2012

Entre la mi-avril et la mi-mai va se jouer un nouvel acte de la mauvaise pièce des CAP de promotion pour l'année 2012.

Malheureusement, nous le savons par avance, beaucoup d'espoirs seront déçus. La stratégie de la Direction et de Monsieur le Président des CAP conduisent automatiquement à cela : notamment la merveilleuse notion d'**adéquation « grade-fonction »** ! Aussi, même si les ratios d'avancement permettraient des nominations, l'adéquation grade-fonction et/ou l'évaluation personnelle permettent trop souvent de ne nommer **« personne »**.

La CGT revendique :

- ☒ des ratios d'avancement de grade à 100 % pour tous les grades,
- ☒ des nominations à 100 % pour toutes les promotions ouvertes (promotions internes et avancements de grade),
- ☒ de véritables déroulements de carrière pour chaque agent,
- ☒ la nomination immédiate pour tous les lauréats de concours et/ou d'examens professionnels!

Les élus CGT sont à la disposition de tous les collègues qui souhaitent porter leurs situations à notre connaissance dans la perspective de la CAP du 15 mai prochain.

Journée de carence, journée de solidarité, même combat !

Notre collectivité, toujours soucieuse du bien être des ses agents (cf : baromètre social) n'a pas tardé à sa mise en application.

Pourtant, elle aurait pu attendre quelques mois, comme ont choisi de le faire d'autres collectivités, pour voir si un nouveau locataire à l'Élysée, ne remettrait pas en cause ce nouveau coup porté aux fonctionnaires ...

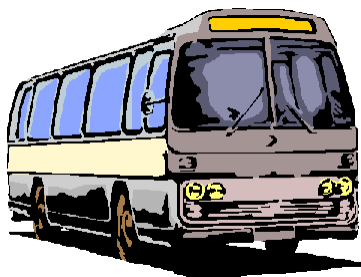
Mais non, ce qui est pris est pris !

C'est la même logique qui soutend l'absence d'avancée pour annuler la journée de solidarité :

« Ils ne sont quand même pas à casser des cailloux, ces fonctionnaires ! ».

Voilà la vraie pensée sociale qui hante la tête de certains de nos patrons !!

Ah ! Au fait ! Lors du CTP de janvier 2012, **la CGT a voté contre le hold-up d'une journée Président** pour éponger le lundi de Pentecôte.



Néanmoins cette lettre ne dit finalement rien : **rien** sur l'organisation de la dite « régie », **rien** sur sa gouvernance, **rien** sur la gestion du personnel, **rien** sur le relationnel avec les services du CG, **rien** sur les embauches futures, **rien** sur les possibilités de retour ou les mobilités, **rien** sur le pourcentage du temps de travail que les collègues devaient conserver au sein du CG....

Donc courrier à refaire, c'est ce que les élu(e)s CGT ont demandé au CTP de mars, nous en attendons la concrétisation et nous sommes à la disposition des collègues concerné(e)s pour évoquer ce dossier!

Régie des transport

Lors du CTP du mois de janvier, les représentants du personnel ont eu à donner leur avis sur un projet de transformation du service « transports » du Conseil général, en régie à autonomie financière.

L'objectif déclaré est de pouvoir récupérer une forte somme en matière de TVA ... une simple note d'une page résumait le projet.

Tout était prêt, du côté de la Direction, pour être opérationnel dès le lendemain. Ceci, comme d'habitude, montre dans quel « grandissime » respect elle tient les représentants du personnel.

Bon, néanmoins les représentants CGT ont voté contre ce projet car lorsque qu'il est dit « **régie** », il est également dit à terme risque d'**externalisation**, voire de **privatisation**. Bien sur, un discours rassurant a été tenu aux agents: vous êtes agents fonctionnaires de la collectivité et vous le resterez !

C'est pourquoi les représentants CGT ont demandé, pour plus de sécurité, que ces assurances fassent l'objet d'un courrier à chacun des agents concerné(e)s. Ce qui fût accepté et fait. Enfin fait, c'est une façon de parler, car ce courrier ne comporte en tout et pour tout qu'une phrase: « *Aussi, je vous rappelle que votre situation statutaire ne sera en aucune façon modifiée* » courrier signé Alain Mathieu, soi-même ...

15 MARS : FIN DE LA TRÊVE HIVERNALE ! Des assistantes sociales expulsées avec le concours de la force ... hiérarchique

Après de nombreuses actions pour défendre leurs conditions de travail et le sens donné à l'organisation quotidienne, soutenues par leurs collègues, **5 Assistantes Sociales de l'équipe des Sablières ont été « expulsées » le 15 mars dernier, date de la fin de la trêve hivernale.**

Depuis de nombreux mois, des années, les agents de l'Antenne Médico-sociale de Niort sont mobilisés dénonçant des conditions de travail insatisfaisantes pour de nombreuses raisons. Si les locaux inadaptés au Clou Bouchet ont attiré l'attention de Monsieur le Président lors de son déplacement et ont pu, de ce fait, bénéficier d'améliorations, les difficultés de travail au quotidien perdurent.

Malgré des réunions plénières où les agents ont été associés mais pas écoutés, malgré des négociations avec l'administration restées partiellement infructueuses, la CGT a œuvré et défendu un certain nombre de projets : de nouveaux locaux au Clou Bouchet, la résolution des locaux voués au regroupement des antennes de Viala et Souché, mais le maintien de l'antenne de la Tour Chabot où des travaux de réhabilitations importants sont envisagés.

Si les conditions matérielles proposées vont largement améliorer, les conditions de travail pour les agents au bénéfice du public, la vie des équipes, l'organisation et la transversalité prônées à tous les étages entraînent un mal-être collectif sans précédent.

Si les articles de journaux, à l'image des discours de l'administration, représentent une avancée remarquable, les plans et l'organisation des futurs locaux provoquent déjà de nombreuses inquiétudes quant à l'espace qui reste très restreint, sans anticipation de la montée en charge de ce secteur d'activité, mais aussi sans aucune perspective d'une véritable volonté du travail transversal et d'un accueil de qualité.

Après l'alerte du Service de l'ASE installé au Clou Bouchet, deux autres, concernant les équipes ASG de Niort ont été transmises respectivement par le Service Santé et Vie au Travail et par une des équipes, elle même soutenue par notre Syndicat.

Ces deux dernières alertes, n'ont jamais été prises en compte et n'ont pu davantage être débattues dans les Instances Paritaires, malgré la demande de nos représentants.

La CGT demande la prise en compte de ces difficultés et la mise en place d'un groupe de travail permettant la réflexion d'une organisation respectueuse des agents et du public accueilli pour la période avant et après travaux soit 2014.



Allez, c'est reparti, après le **DIAGNOSTIC SOCIAL**, place au **BAROMÈTRE SOCIAL**!!!!



Que faut-il encore vérifier que l'on ne sache déjà ?!

Des groupes de travail se sont constitués ;
des réflexions se sont menées ;
des idées ont germé, ...

Mais aujourd'hui, qu'en est-il de la réalité ?

Lors du dernier CTP, la CGT s'est positionnée :
« on n'attend plus rien de cette enquête, si ce n'est de devoir constater, à nouveau, qu'en l'absence de réel dialogue social, la parole des agents importe peu ».



Enfin ...

**... de la vie comme de l'avis des agents
on se soucie bien peu**

RÉSORBER L'EMPLOI PRÉCAIRE DANS LES FONCTIONS PUBLIQUES : UN ENJEU PRIORITAIRE, suite ...

Finalement, tout vient à point à qui sait attendre !

La **Loi relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique** (Ouf !) a été publiée au Journal Officiel le 13 mars 2012. Honte à nous qui avons douté de la volonté du Gouvernement de s'attaquer, enfin, à la précarité dans les fonctions publiques !

Mais à y regarder de plus près, ce n'est pas encore ce texte fourre-tout qui règlera vraiment le sort des quelques 850 000 contractuels employés par l'Etat, les collectivités territoriales et le secteur hospitalier.

Selon les estimations même du ministre Sauvadet, ce sont environ 150 000 contractuels qui pourraient, à terme, bénéficier de conditions de titularisation favorables. Près de 80 % des agents en situation de précarité dans les Fonctions publiques seraient donc plus ou moins laissés sur le carreau.

Rappelons les principales dispositions de ce texte qui prévoit

1. La **transformation obligatoire en CDI** des contractuels au sens de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 **justifiant d'une durée de service effective, accomplie dans sa totalité auprès de la même collectivité, au moins égale à six années au cours des huit dernières années** précédant la publication de la loi. Pour les agents âgés d'au moins 55 ans à la date de publication de la loi, cette durée est **réduite à trois années de service effectif accomplis au cours des quatre dernières années**.

2. **L'accès des contractuels aux corps et cadres d'emplois de fonctionnaires territoriaux**, pendant quatre ans à compter de la date de publication de la loi, **par voie de recrutements professionnalisés** (examens et concours professionnalisés réservés, recrutements réservés sans concours pour l'accès au premier grade des corps et cadres d'emplois de catégorie C accessibles sans concours).

Si la CDIisation est, presque à coup sûr, une bonne opération pour celles et ceux qui y seront éligible, un coup d'oeil sur le projet de décret montre les limites de l'opération de titularisation. Par exemple, seuls quelques cadres d'emploi seront ouverts : 1er niveau de chaque cadre pour la catégorie A ; 1er et 2ème niveaux de chaque cadre pour la catégorie B ; 2ème niveau de chaque cadre pour la catégorie C, seul les premiers niveaux étant accessibles sans concours. En d'autres termes, à titre d'exemple, un contractuel «Attaché principal» ne pourra être titularisé que dans le cadre «Attaché» !!

Reste à attendre le décret d'application qui seul permettra de juger vraiment

Au Conseil général, 80 agents contractuels sur postes permanents sont concernés par cette loi.

**ALLONS-Y TOUS ENSEMBLE !
SYNDIQUÉ TU PEUX AGIR.
DÉFENDRE TES DROITS ET LE SERVICE PUBLIC !
ET VOUS ? C'EST POUR QUAND ?**

Rencontre avec M. le Président

La CGT a répondu favorablement à l'invitation de M. le Président Gautier le 17 février dernier. Le syndicat souhaitait depuis longtemps faire part directement au Président, responsable de l'autorité territoriale, de son point de vue sur plusieurs dossiers préoccupants.

La délégation amorce la discussion en évoquant une situation sociale préoccupante au sein du Conseil général. Les réponses faites par les agents dans le cadre du diagnostic social, modèle 2010, ont permis d'identifier des dysfonctionnements graves. La lettre de cadrage social du 8 septembre 2011 aborde certaines des questions soulevées par les agents, en laisse un bon nombre sur le bas coté et les quelques réponses apportées restent au niveau de l'anecdotique.

La délégation indique qu'il existe dans la collectivité des situations de véritable maltraitance où les solutions purement techniques ou organisationnelles mises en place, prennent le pas sur les approches humaines et ne règle rien au fond.

La délégation réaffirme que l'administration ne répond que très imparfaitement aux demandes exprimées. Elle cite un certain nombre de dossiers dont le traitement pose particulièrement question: la réelle reconnaissance des agents, l'AMS de Niort et son organisation, les avancements et les promotions, la situation des titulaires de l'examen professionnel de rédacteur, l'évaluation, la progression du régime indemnitaire, les emplois précaires, la « bunkerisation » du SSVT, le niveau ridiculement faible des prestations sociales, etc.

Les questions ont été clairement posées par la délégation CGT, les réponses n'ont pas été données par l'Administration qui se réfugie derrière le bon vieux slogan « tout ne peut pas être fait en même temps ». Aux agents de faire connaître leur point de vue !

BULLETIN DE CONTACT

A retourner au syndicat ou à remettre à un militant CGT

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Courriel :

Direction :

Service :

Je souhaite :

Prendre contact

Adhérer au syndicat

Participer à une formation d'accueil

**SYNDICAT CGT DES PERSONNELS ACTIFS ET RETRAITÉS DU
CONSEIL GÉNÉRAL DES DEUX-SÈVRES**

Maison du département - Mail Lucie AUBRAC - Bât 5 - Salle 5001

LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC